



FOND DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE ET LES CARAÏBES (CEPALC)

CENTRE LATINO-AMERICAIN DE DEMOGRAPHIE (CELADE)

# **HAITI : RAPPORT FINAL DE LA CIPD + 15**

Avril 2010

## RAPPORT DE LA CIPD +15

---

On se propose, dans le cadre de ce rapport, de présenter:

- I.- Un résumé de l'état actuel de la collecte de données en Haïti en relation avec le suivi des indicateurs de la CIPD et des OMD ;
- II.- Une analyse succincte, sur la base des estimations disponibles, du processus de la transition démographique en Haïti et de l'évolution de certains indicateurs pertinents comme : le PIB per capita, l'IDH, les OMD ;
- III.- Une description des résultats de la CIPD + 15 en référence à chacun des domaines d'intervention du Programme d'action, pour mettre en évidence les progrès réalisés ainsi que les difficultés éventuelles, par rapport à la CIPD + 10.
- IV. Synthèse des résultats

### **I. ETAT ACTUEL DE LA COLLECTE DES DONNEES EN HAÏTI**

La situation s'est largement améliorée avec le temps ; mais il manque des données annuelles et il se révèle difficile de suivre, en conséquence, la tendance de certains indicateurs standards au cours de la période de référence, c'est-à-dire depuis la CIPD + 10 (en 2004) jusqu'à la CIPD + 15 (en 2009). La plupart des observations récentes en matière de collecte des données en Haïti, ont eu lieu au cours des cinq premières années du troisième millénaire. Il convient de mentionner, dans ce cas:

- a) L'Enquête Mortalité, Morbidité et Utilisation des Services de Santé (EMMUS III de type DHS, Institut Haïtien de l'Enfance, 2000) ;
- b) L'Enquête Budget-Consommation des Ménages (EBCM, Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique, IHSI, 2000) ;
- c) L'Enquête sur les Conditions de Vie des Ménages (Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique, IHSI, 2001) ;
- d) Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH, Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique, 2003) ;

Les enquêtes de la période (2005 - 2009) sont en cours, sauf la quatrième enquête de type DHS (EMMUS IV, Institut Haïtien de l'enfance, 2005-2006) qui a été déjà réalisée et diffusée. De ce point de vue, il convient de citer:

- a) L'Enquête sur la Jeunesse, conduite dans le cadre d'un accord entre l'Institut FAFO de la Norvège et l'Institut Haïtien de l'Enfance ;
- b) L'Enquête sur l'emploi, par l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique ;
- c) L'Observatoire National de la Pauvreté et l'Exclusion Sociale (ONPES), qui vise, au-delà des enquêtes ponctuelles, à assurer le suivi annuel des indicateurs de la Pauvreté (y inclus les OMD), mais cet organisme n'a que deux années de fonctionnement.

Tout cela met en évidence un vide en termes de données continues et la nécessité de renforcer l'établissement de bases de données pour le suivi des indicateurs du Programme d'Action de la CIPD et des OMD. Le Centre en Population et Développement (CEPODE, Faculté des Sciences Humaines, Université d'Etat d'Haïti), avec l'aide d'un réseau d'étudiants formés à cette fin, pourrait jouer ce rôle avec l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI).

Les estimations disponibles permettent d'apprécier le processus de la transition démographique et les grandes tendances d'évolution des indicateurs tant démographiques que sociaux et économiques.

## **II.- LA TRANSITION DEMOGRAPHIQUE**

Le processus actuel de la transition démographique en Haïti se caractérise par la baisse de la fécondité consécutive à celle de la mortalité. L'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) s'est réduit d'un tiers, passant de 6,2 à 4 enfants par femme, de 1987 à 2005 ; une transition toutefois tardive, dans le contexte des pays de l'Amérique latine et des Caraïbes. Il s'ensuit notamment l'émergence des Jeunes de 15-24 ans qui absorbe environ 20% de la population totale. Les Pouvoirs Publics devraient saisir cette opportunité pour favoriser la croissance économique, au moyen des investissements sociaux et économiques consacrés aux Jeunes, d'où le terme de bonus démographique. Les inégalités associées à la pauvreté sont également fortes, de même que la différenciation de la fécondité par rapport à l'éducation et les quintiles de pauvreté, une distance d'environ quatre enfants entre les deux extrêmes.

### **- Les OMD**

L'état des OMD, établi en 2007 par le Réseau National en Population et Développement (RNPD) et pris en compte dans le document de stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté, révèle que seulement trois des OMD sont en train d'évoluer dans le sens positif :

1. L'OMD No.3 qui réfère à la parité en matière d'éducation entre les garçons et les filles. Cet objectif a été déjà atteint aux niveaux d'enseignement primaire et secondaire. Il reste le niveau supérieur ;
2. L'OMD No.4 qui consiste à réduire de deux tiers la mortalité des enfants de moins de cinq ans. Toutes les enquêtes récentes indiquent une baisse du quotient de mortalité infanto-juvénile qui passe de 118 à 86 pour mille, de 2000 à 2005 (DHS, 2000 et 2005-06) ;
3. L'OMD No.6, qui illustre l'interruption de la propagation du VIH / SIDA vers l'horizon 2015. La fréquence des cas suit une tendance à la baisse passant de 3,2% en 2003 (MSPP) à 2,2% en 2005 (DHS, 2005-2006) ;

Toutefois, le succès de ces OMD va dépendre du degré d'efficacité de la Gouvernance Nationale en relation avec la mise en œuvre des politiques publiques orientées vers l'amélioration de la situation économique et sociale du pays. La crise financière internationale qui affecte les pays avancés constitue également un obstacle à la réalisation des OMD. Beaucoup d'émigrants haïtiens se retrouvent, par exemple, aux États-Unis qui entretiennent des relations commerciales étroites avec Haïti. Les effets peuvent être ressentis dans le court ou moyen terme, à travers les transferts et les échanges commerciaux.

### **- Le PIB per Capita**

Depuis 1990, où Haïti a été sanctionné par un embargo commercial, consécutivement au Coup d'état, le PIB a été réduit de moitié et n'a pu jamais revenir aux niveaux antérieurement atteints tandis que la population continue d'augmenter. Il s'ensuit, tant au niveau global que sectoriel, un déficit qui illustre l'aggravation de la Pauvreté.

Il convient de noter que plus de la moitié de la population, soit 56%, reçoivent moins de 1 dollar US par jour et un peu plus des trois quarts, 76%, moins de 2 dollars US par jour (IHSI, 2000-01). Au cours de la période (2005-2009), le taux de croissance de la population atteint 1,64%, dans le cadre du processus de la transition démographique alors que le PIB est en hausse de 2,3% en 2005 à 3,4% 2007.

Cet écart en faveur du PIB, quoiqu'il traduise globalement une éventuelle amélioration de la situation, masque des disparités ou inégalités au niveau micro en termes d'accès aux services sociaux de base, étant donné que l'Indice du Développement Humain (IDH) demeure plus ou moins stable dans l'intervalle avec un niveau de 0,529 depuis 2005, à l'issue d'une augmentation due particulièrement à la hausse de l'espérance de vie à la naissance qui fait passer Haïti de la catégorie des pays à faible développement humain au niveau intermédiaire en 2005. Il convient de noter qu'en 2008 le PIB dénote une baisse, parce que son taux de croissance passe à 1,1% l'an, donc en-deça de la croissance démographique.

### III. ANALYSE DES RESULTATS DE LA CIPD + 15

La distribution des actions clé préalablement identifiées en référence aux différents domaines du Programme d'action de la CIPD, permet d'établir les observations suivantes:

#### **3.1. Par rapport au lien entre la Population, le Progrès Economique et Social et le Développement Durable**

Un succès historique a été obtenu quant à l'intégration des questions de population dans le document de Stratégie Nationale pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSNCRP), à l'issue d'un long processus d'échanges entre le Sous Programme «Population-Développement (SPD)" du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) et le Secrétariat Technique en charge du DSNCRP, à l'aide de la version préliminaire du document d'Analyse de la Situation de la Population (ASP). La toute première fois qu'en Haïti, le Gouvernement tient compte, de manière aussi explicite, des facteurs de population dans un document de stratégie de lutte contre la pauvreté. Il manquait, toutefois, une matrice d'actions spécifiques pour la Population qui a été considérée comme une variable transversale diluée à travers les secteurs prioritaires. L'intégration des aspects de population dans le DSNCRP constitue une avancée significative par rapport à la CIPD + 10.

Dans le même contexte, il convient de souligner un travail extrêmement important réalisé par le Réseau National en Population et Développement (RNPD) au cours des quatre dernières années, en termes de diffusion des données de population au niveau des Conseils Municipaux, des Associations de Maires, des Conseils d'Administration des Sections Communales, de l'Administration locale, d'une manière générale. Le RNPD a organisé de nombreux ateliers, au niveau de diverses communes se retrouvant, entre autres, dans les départements de l'Artibonite, du Sud, des Nippes, pour mettre en évidence les liens étroits entre la Population et l'Environnement ainsi que d'autres facteurs qui s'y trouvent associés comme le changement climatique, les catastrophes naturelles et la vulnérabilité écologique de l'Habitat urbain dans les zones à haut risque. Durant la dernière mission du RNPD dans les départements du Sud et des Nippes à la fin de l'année 2008, ce travail a créé une grande motivation chez les élus locaux qui ont sollicité l'aide du RNPD pour l'élaboration des plans de développement au niveau local et l'intégration des aspects de population dans ces plans.

A un degré moindre, il importe de souligner deux ou trois actions clé en rapport avec le même domaine : i) Avant la CIPD + 10, en 1999, il a été formulé le Plan d'Action de l'Environnement (PAE). Ce document allait être publié dans le Journal officiel de la République d'Haïti (Le Moniteur n ° 11, 2006). Le décret du 26 Janvier 2006 constitue une sorte de réactivation de ce Plan d'Action. En outre, le Ministère de l'Environnement souligne un processus de mise en œuvre de neuf (9) programmes prioritaires inclus dans ce décret ii) La Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire (CNSA) qui, au-delà des aspects économiques tels la production, le coût de la vie, prend en compte dans ses scénarios de planification, la taille de la population, pour déterminer la demande et identifier les zones à haut risque, en termes de vulnérabilité alimentaire.

Par conséquent, il s'agit d'actions intégrées en Population et Développement, en rapport avec l'OMD n° 2 «Réduire de 50%, la population souffrant de la faim d'ici à 2015." Ces actions auront pour effet immédiat d'atténuer les difficultés auxquelles se trouve confrontée la population dans les périodes post-cycloniques. Cependant, les retombées ne seront pas suffisamment durables en termes de perspectives de succès de l'OMD n ° 2. La production agricole n'est pas non plus suffisante pour

nourrir la population. Alors, les importations de denrées alimentaires, intervenant comme un facteur de compensation, se révèlent importantes et représentent près de la moitié de la valeur totale des importations. Le produit importé, par exemple, le riz est plus compétitif et moins cher que le produit local. Il est par conséquent plus consommé, ce qui contribue au processus de baisse de la production locale. Dans ce contexte de relations commerciales internationales, on ne peut pas s'attendre à une amélioration du pourcentage de la population souffrant de faim si de réels efforts ne sont consentis pour accroître la production intérieure et changer les modèles de consommation de certaines strates de la population qui attachent peu d'importance aux produits authentiquement Haïtiens. Une étude très récente, menée en 2008 par la Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire (CNSA) conjointement avec le Programme Alimentaire Mondial (PAM), a consisté à évaluer l'impact de la hausse des prix alimentaires et du carburant sur la population urbaine de Port-au-Prince (y inclus les catégories sociales les plus affectées) et leur capacité de réponse, afin d'identifier les options de réponse les plus appropriées. L'intérêt de cette étude concerne l'analyse de la sécurité alimentaire dans les zones urbaines, un domaine peu exploré au cours des années récentes.

### **3.2. Dans le domaine de l'équité du genre**

L'un des résultats de la CIPD + 10 a été la création du Ministère à la Condition féminine et aux Droits de la Femme, le 8 Novembre 1994, mais au cours de la période de référence, de 2004 à 2009, des progrès remarquables ont été enregistrés. Il convient de mentionner :

- Des réformes visant à garantir le respect des droits des femmes et l'équité de genre opérées dans le Code Pénal. Le Gouvernement a adopté le décret de Juillet 2005 relatif aux agressions sexuelles et a fait, en conséquence, passer le viol, de l'atteinte à l'honneur comme un crime contre la personne
- Le premier rapport de mise en œuvre de la Convention relative à l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) ratifiée en 1981, a été élaboré selon une approche participative et multisectorielle, au cours de la période 2006-2008. L'Etat Haïtien a présenté ce rapport auprès du Comité de Suivi de la CEDAW, le 27 janvier 2008
- En l'an 2007, le Ministère à la Condition féminine et aux Droits de la Femme a signé un protocole d'accord avec le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle pour s'opposer aux stéréotypes dans le milieu scolaire
- Concernant la féminisation du VIH / SIDA, le Ministère à la Condition féminine et aux Droits des Femmes, en collaboration avec le Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP) et avec l'appui de certaines agences des Nations Unies dont l'ONUSIDA, a contribué à la création, en Novembre 2007, de la Coalition Haïtienne relative aux Femmes et au Sida
- Un pacte dénommé « le Pacte d'Indigo », signé après un séminaire réalisé en juillet 2007, a recommandé l'élaboration d'une politique publique, sous la forme d'une loi pour une « éducation non sexiste ». Cette loi prévoit la révision du Curriculum (y inclus les supports pédagogiques, le matériel didactique, les manuels scolaires) et un service d'orientation professionnelle à partir de la neuvième année fondamentale pour promouvoir l'orientation fondamentale des filles ainsi que des garçons vers les disciplines traditionnellement réservées à l'un ou l'autre sexe
- Une base de données établie par la Concertation Nationale contre la violence faite aux Femmes permet de suivre les grandes tendances des cas enregistrés de 2002 à 2006, les types de violence, la proportion des cas de violence sexuelle à l'égard des mineures et des femmes adultes ainsi que la proportion de viols collectifs et de viols individuels enregistrés

- **En termes de résultats:**

- Dans le domaine de la lutte contre la violence faite aux Femmes, des résultats ont été obtenus grâce aux récentes réformes juridiques effectuées dans le Code Pénal Haïtien et à la volonté du gouvernement d'apporter des réponses concrètes et concertées à la violence spécifique faite aux femmes. Cette forme de violence a fait l'objet d'enquêtes, d'études et de réformes législatives.
- Le décret du 6 Juillet 2006 relatif aux agressions sexuelles et à l'adoption par le Gouvernement d'un Plan National de Lutte contre la violence faite aux femmes
- La Concertation Nationale, structure d'harmonisation des interventions et de suivi, engageant l'État et la Société Civile notamment les organisations de femmes, avec l'appui des Agences des Nations Unies et de la Coopération Internationale, assure le processus de mise en œuvre du Plan National entamé depuis 2005; des protocoles d'accord ont été signés avec les Ministères de la Justice et de la Santé Publique pour la subvention et la gratuité du certificat médical en faveur des victimes de la violence faite aux femmes. Des instruments de prévention et d'assistance médicale ont été élaborés et des formulaires d'accompagnement des femmes victimes de violence ont été produits.
- L'adultère est désormais exempt de sanctions pénales ainsi que des dispositions discriminatoires concernant les droits de la femme qui étaient liées à ces sanctions. On a également abrogé toutes les défenses/recours pour le Conjoint en cas d'assassinat de son épouse et du Complice, dans l'éventualité d'un acte d'adultère
- Dans le cadre de la mise en œuvre des mécanismes institutionnels relatifs à l'équité de genre, ont été créées quelques commissions prenant en compte les rapports sociaux de sexe. Actuellement, il existe une Commission de la Condition des Femmes à la Chambre des Députés et une autre, au Sénat de la République
- Deux femmes ont accédé au poste de premier Ministre. Des femmes ont occupé des fonctions de ministres et de parlementaires, sans qu'on ait pu encore constater une certaine parité au niveau de ces deux institutions.
- L'un des résultats de cet accord entre le Ministère à la Condition Féminine et aux Droits de la Femme et celui de l'Education Nationale, c'est l'obtention de bourses à attribuer à 50% des filles.

Dans le cadre de l'OMD n ° 3, les statistiques les plus récentes confirment l'équité de genre dans l'enseignement primaire et secondaire. L'écart subsiste uniquement au niveau universitaire.

### **3.3. Dans le domaine de la Famille (ses rôles, ses droits, sa composition et sa Structure)**

Il a été identifié un projet d'organisation de la réouverture scolaire en 2007 en faveur de 5000 élèves résidant à Cité Soleil, une zone très défavorisée de l'Aire Métropolitaine de Port-au-Prince. En termes de résultats de ce projet exécuté par le Ministère des Affaires Sociales et du Travail:

- 3.604 élèves ont pu bénéficier directement de l'allocation destinée aux établissements scolaires
- 3,604 parents ont pu donc faire face aux difficultés liées au paiement de la scolarité
- 89 écoles municipales ont reçu une subvention

### **3.4. Du point de vue de la Croissance et de la Structure de la Population**

Un progrès très important comparativement à la CIPD + 10 ; il s'agit de la création du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Action Civique chargée de l'orientation générale, de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques publiques en matière de Jeunesse, de Sports et de Civisme. Pour l'élaboration des politiques publiques, les autorités du ministère ont adopté un plan d'action pour trois ans: 2008-2011.

Les Jeunes de 15 à 24 ans représentent plus de 20% de la population totale du pays, mais ils sont en train de vivre, en grande partie, dans une situation de vulnérabilité et d'exclusion sociale. Dans ce contexte, l'État a le devoir d'investir dans l'éducation, le sport, la culture et l'auto-emploi des jeunes. Le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Action Civique aura pour devoir de développer des politiques de jeunesse, des actions favorisant la participation des jeunes dans les actions civiques, l'alphabétisation, la protection de l'environnement et de l'éducation en matière de santé reproductive. Le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Action civique a, aussi, pour mandat, en tant que secteur transversal, de proposer et de mettre en œuvre des stratégies d'intégration socio-économique des jeunes à travers l'octroi de bourses d'études, le développement de programmes de formation professionnelle, de création de micro-entreprises et d'établissement de programmes de crédit pour l'Auto-Emploi.

- **Une deuxième action clé** représentant aussi un progrès comparativement à la CIPD + 10, c'est la création, par décret présidentiel du 17 mai 2007, de la Secrétairerie d'État à l'Intégration des Personnes Handicapées (SEIPH) qui a procédé respectivement à :
  - La ratification de la Convention des Nations Unies relative aux personnes handicapées et du Protocole facultatif s'y rapportant (cf. Le Moniteur, Journal officiel de la République d'Haïti, no 40, mardi 14 avril 2009) ;
  - La ratification de la Convention Interaméricaine pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des personnes handicapées (cf. Le Moniteur, Journal officiel de la République d'Haïti, no 39, jeudi 16 avril 2009) ;
  - L'élaboration d'un document de politique nationale relative aux handicapés, soumis, le 29 mai 2009 au Gouvernement pour son approbation ;
  - L'élaboration d'un avant projet de loi, soumis au gouvernement le 29 mai 2009, pour permettre aux handicapés de faire valoir leurs droits ;
  - Création du Fonds de solidarité pour l'intégration et l'autonomisation des personnes handicapées, dans le cadre du micro-crédit ;

Toutefois, ce département est confronté à des difficultés financières liées à l'incompréhension de certains responsables quant au caractère transversal de la problématique des personnes handicapées, qui interpelle tous les ministères.

### **3.5. En matière de Droits Reproductifs et de Santé Reproductive**

Haïti est loin de l'accès universel à la santé de la reproduction, en dépit d'une tendance positive. Les deux dernières enquêtes de type EDS, respectivement réalisées en 2000 et 2005-06 permettent d'apprécier l'évolution de la situation, au cours de cette période: Le taux de mortalité maternelle, le plus élevé de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, passe

de 523 à 630 pour 100.000 naissances vivantes, selon les enquêtes de type DHS réalisées en Haïti au cours des années 2000 et 2005-06.

- Le taux d'utilisation de la contraception moderne, augmente légèrement de 2000 à 2005-2006, passant de 22 à 25%. Il demeure cependant relativement faible, dans le contexte des pays de l'Amérique Latine et des Caraïbes. En revanche, il convient de noter que depuis 2008, l'UNFPA et l'USAID se sont concertés pour l'acquisition de produits contraceptifs. Le taux de fécondité des adolescentes est passé de 80 à 69 pour mille, de 2000 à 2005-06. Il s'ensuit une baisse de 14% dans l'espace de cinq ans.
- Le pourcentage de naissances dont les mères ont bénéficié de soins prénatals, de la part du personnel de santé qualifié, est passé de 79 à 85 pour mille, de 2000 à 2005-06.
- Les besoins non satisfaits en matière de planification familiale ont diminué très légèrement, passant de 39,8% depuis l'an 2000 à 37,5% en 2005-06.

**S'agissant du dernier indicateur, si le rythme d'évolution observé demeure constant à travers le temps, l'objectif de l'accès universel à la santé de la procréation ne sera qu'un simple souhait vers l'horizon 2015.**

• **En termes d'actions clé relatives aux Droits en matière de Santé de la Reproduction :**

- Le Plan Stratégique National pour la prévention et le contrôle du VIH / SIDA et des IST, au cours de la période 2002-06 a été révisé et substitué par le Plan Multisectoriel 2008-2012. Ce nouveau plan, précédé d'une analyse de la situation du VIH / sida, a été élaboré par le Ministère de la Santé Publique et de la Population, sous la coordination du Programme National de Lutte contre les IST et le VIH / SIDA et résulte d'une grande contribution de divers secteurs du Gouvernement et des organisations Non Gouvernementales, avec l'appui de l'ONUSIDA et des principaux Bailleurs de fonds. Ce plan se distingue des précédents en raison d'une approche participative qui implique tous les secteurs du Gouvernement et de la Société Civile dans la lutte contre le VIH / SIDA, le renforcement de la coordination et de l'harmonisation des initiatives destinées à maximiser son efficacité.

✚ **Quant aux impacts :**

- La prévalence du VIH / SIDA est passée de 3,1% en 2003 (MSPP et al, 2004) à 2% (DHS, 2005-2006). Cette baisse est imputable en grande partie à des changements de comportement.
- Le pourcentage d'adultes et d'enfants ayant une infection grave et soignée par ARV, passe de 10% en 2004 à 41% en 2007 (UNGASS indicateur)
- Parmi les opportunités, il convient de noter l'établissement d'un réseau de Personnes Vivant avec le VIH / SIDA (PVVIH), dans la lutte contre le sida.

- **En rapport avec la Santé Sexuelle et Reproductive chez les Jeunes, une série d'actions clé** est conduite par la Fondation pour la Santé Reproductive et l'Education Familiale (FOSREF) :

- Établissement dans le pays de nombreux centres de santé offrant des services en matière de santé reproductive aux Jeunes des deux sexes âgés de 15 à 24 ans.
- Fonctionnement d'un vaste programme national constituant des réseaux de Jeunes formés en matière de Sexualité Responsable, de Santé Génésique et de Prévention du sida. Fonctionnement de Centres offrant des services en termes de CCC / IEC, au bénéfice des Jeunes des deux sexes, au niveau des écoles et de la communauté ;

- Etablissement et opérationnalisation de multiples centres de santé en faveur des travailleuses du sexe à travers le pays, avec une attention particulière aux jeunes travailleuses du sexe de moins de 25 ans.

**✚ En termes d'impact, de 2004 à 2009:**

- Plus de 750.000 Jeunes directement assistés dans les centres de santé établis par la FOSREF pour les Jeunes ; des Jeunes ayant reçu des services en matière de Santé Sexuelle et Reproductive, en matière de prévention du VIH / SIDA et de la grossesse précoce. Une réduction importante de la prévalence du VIH / SIDA dans les zones d'intervention ; plus de 30.000 jeunes des deux sexes ayant reçu des services en termes de Counselling et de Médecine préventive. Une réduction significative de la prévalence du VIH / SIDA chez les jeunes dans les zones d'intervention (moins de 2%) ; une réduction importante de l'incidence des Infections Sexuellement Transmissibles (réduction de plus de 50%), réduction des grossesses précoces de plus de 40% (selon la FOSREF).
- Plus de 15,000 Jeunes informés, au niveau des Communautés et des Ecoles, en matière de Santé Sexuelle et Reproductive, de prévention du VIH / SIDA et de la grossesse précoce, au niveau de ces communautés dans les cinq (5) départements géographiques du pays. Plus de 60.000 jeunes des deux sexes ont reçu des services en matière d'Education Sexuelle et de Prévention du VIH / SIDA.
- Plus de 92.000 jeunes, des travailleuses du sexe, directement assistées au sein des cliniques établies à cet effet, ont reçu des services de santé sexuelle et reproductive, notamment en matière de VIH/SIDA. Plus de 17.000 travailleuses du sexe ont reçu des services en termes de conseils et de médecine préventive. Une réduction importante de la prévalence du SIDA au niveau des travailleuses du sexe dans les zones d'intervention ; une réduction importante de l'incidence des IST (70%, selon FOSREF). Plus de 3.000 travailleuses du sexe ont reçu des formations techniques et semi-professionnelles, dans divers domaines, devant leur permettre de laisser la prostitution pour gagner leur vie avec dignité. Ces informations sont directement extraites de la Fiche des Actions-clés remplie par la FOSREF.
- La Fondation pour la Santé Reproductive et l'Education Familiale (FOSREF) a reçu, en l'an 2006, la Prime Mondiale du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) (Cf. [www.unfpa.org/public/news/pid/234](http://www.unfpa.org/public/news/pid/234)). La FOSREF a été officiellement présentée par le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE), dans le cadre d'une initiative entreprise par le Réseau National en Population et Développement (RNPd).
- **Une troisième action clé** concerne l'appui, accordé par l'UNFPA et l'USAID, au Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP), en produits contraceptifs, pour assurer l'accès universel de la population à la contraception, de sorte que toutes les naissances soient désirées et espacées de manière idéale et que les besoins non satisfaits en matière de contraception soient réduits. Jusqu'en 2007, il s'agissait particulièrement d'un appui de l'USAID et depuis 2008, de l'UNFPA (60%) et de l'USAID (40%) pour la contraception.

### 3.6. En matière de « Santé, Morbidité et Mortalité »

Il a été observé, à travers toutes les enquêtes récentes, une baisse de la mortalité infantile et juvénile associée à la hausse de l'espérance de vie à la naissance qui est passée de 58,1 à 60,6 ans, depuis le quinquennat (2000-2005) jusqu'en 2005-2010 (Cf. IHSI / CELADE / UNFPA, Projections de la population, mai 2008). Tout ceci explique la tendance positive de l'OMD # 4 vers l'objectif projeté à l'horizon 2015: « Réduction de deux tiers de la mortalité des enfants de moins de cinq ans ; mais le rythme de baisse observé se révèle lent et implique un renforcement des politiques sanitaires ».

- **En termes d'Action-Clé**, il convient de mentionner :  
Un projet de lutte contre le paludisme soumis par la Coordination des Programmes Nationaux, une entité du Ministère de la Santé Publique et de la Population de la Malaria, au Fonds Mondial. Il est financé par ce dernier depuis 2004.

✚ **Ce programme fournit les résultats suivants:**

- Dans toutes les institutions publiques de santé : Prise, Diagnostic et Traitement
- Traitement des mares, des étangs pour tuer les larves
- Prévention: distribuer des moustiquaires à des prix subventionnés; mais dans l'idéal, il conviendrait de les distribuer gratuitement
- Surveillance épidémiologique: Nombre de cas, structure
- Communication et sensibilisation: émissions radiophonique et télévisuelle, posters

### 3.7. Du point de vue de la Distribution de la Population, Urbanisation et Migration Interne

Le degré d'urbanisation continue à croître. Le pourcentage urbain, de 40% en 2003 passe à 46,9% en 2009 et touchera un peu plus de la moitié de la population totale, soit 50,3% en l'an 2013 (IHSI / CELADE/UNFPA, déjà cité). Les désastres naturels dont l'impact se révèle important sur l'Agriculture paysanne et l'environnement physique, explique l'intensité récente des migrations vers les villes.

Depuis la CIPD + 10, le Plan d'Action relatif à l'Environnement a été élaboré par le Ministère de l'Environnement (1996-1999). Le processus de mise en œuvre est actuellement en cours. Le Ministère de l'Environnement mentionne comme défis: 1) La mise en œuvre de la politique nationale de population qui intègre l'environnement 2) Des actions conjointes entre les secteurs chargés de la Population et de l'Environnement

En outre, l'Aménagement du territoire demeure une préoccupation majeure en Haïti. Le Ministère de la Planification et de Coopération Externe a toutefois élaboré, dans l'intervalle, un avant projet de loi y relatif et envisagé d'autres actions telles : a) Un Schéma National d'Aménagement du territoire b) Une réactivation de la structure de Renforcement des ressources du pays au sein du ministère c) La relance de la structure de planification régionale du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) pour un ensemble d'instruments dans le domaine du développement des ressources dans le pays

Il convient de souligner également dans ce contexte, quelques initiatives de l'Organisation Internationale pour les Migrations(OIM) destinées à l'insertion urbaine des migrants. Citons entre autres le Programme de Revitalisation et de Promotion de l'Alliance et de la Paix (PREPEP). Ce programme prend en compte l'inclusion sociale et l'interaction avec les autorités locales. Ces interactions ont abouti à la fourniture de services de qualité et durables pour répondre aux besoins des populations.

- **Action clé:**

Le décret-loi du 26 Janvier 2006: une relance du Plan d'Action sur l'Environnement (PAE) " Cf. Le Moniteur, Journal officiel de la République d'Haïti, 161<sup>ème</sup> année, n ° 11".

**D'autres actions en rapport avec l'environnement :**

- Programme Post-urgence Interministériel (année 2009) pour protéger les villes les plus vulnérables: Gonaïves, Cabaret, Jacmel, Léogane.
- Education relative à l'environnement: renforcement des capacités de la population pour la gestion de l'environnement. Très récemment, une formation destinée aux journalistes.
- La question de la population a été prise en compte dans tous les documents clés du ministère de l'Environnement, depuis la charte fondamentale jusqu'au plan d'action relatif à l'environnement. On retrouve toujours l'interrelation entre la population et l'environnement
- Bilan de la situation d'Haïti par rapport aux changements climatiques
- Lutte contre les vecteurs du paludisme
- Initiative du Ministère de l'Environnement concernant le renforcement des capacités d'adaptation au changement climatique
- Soutien à l'Observatoire National pour l'Environnement et la vulnérabilité
- Prévention des inondations à travers les municipalités

### ➤ Résultats attendus

1. Le processus de mise en œuvre du Plan d'action sur l'environnement implique la mise en œuvre de neuf programmes prioritaires:
2. Renforcement des capacités de gestion de l'environnement à différents niveaux du Gouvernement
3. Energie pour le Développement durable
4. Information, éducation et formation relative à l'Environnement
5. Conservation et Gestion durable de l'Environnement
6. Aménagement du Territoire et Gestion intégrée des cotes et des ressources côtières maritimes
7. Amélioration de l'habitat et du cadre de vie urbain
8. Assainissement du milieu ambiant
9. Prévention des risques liés aux phénomènes météorologiques, climatiques et sismiques
10. Gestion rationnelle des ressources minérales du sous-sol

### 3.8. Dans le domaine de la migration internationale

**Il est à noter:** Le Groupe de travail interministériel établi, le 10 Janvier 2006, à partir d'une initiative conjointe de l'Organisation Internationale pour la Migration (OIM) et l'Office National de la Migration (ONM). Ce groupe est constitué des Représentants du Bureau du Premier Ministre et des Ministères des Affaires Etrangères, des Affaires Sociales, de la Justice, des Haïtiens Vivant à l'Etranger ainsi que des Délégués des institutions de la Société Civile, telles la Commission Episcopale Nationale pour la Pastorale des Migrants et des Réfugiés, l'Ordre des Avocats et le Groupe d'Appui aux Rapatriés et aux Réfugiés (GARR).

Ce Groupe se propose de formuler des suggestions et recommandations pour l'élaboration d'une politique de gestion de la migration de main-d'œuvre, une première étape vers la définition d'une politique migratoire globale.

- *Les activités réalisées par le Groupe d'Appui aux Rapatriés et Réfugiés (GARR), pour la défense des Droits des Migrants, leur protection contre la xénophobie et le racisme, et pour la prévention de la traite des migrants.*
- *Le processus d'échanges entre le Sous-programme « Population-Développement » et le Gouvernement, dans le cadre de l'élaboration du Document de Stratégie Nationale pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSNCRP), quant aux effets positifs et pervers de la migration internationale tels que le transfert de fonds et la fuite des cerveaux. De ce point de vue, un travail important, en matière de sensibilisation et de diffusion de données, a été également réalisé auprès de la Société Civile et d'autres instances du Gouvernement, dans le cadre du Forum du Jeudi (Centre Pétiou-Bolivar), en collaboration avec le Ministère des Haïtiens Vivant à l'Etranger (MAHVE), la Banque Nationale de la République d'Haïti (BRH) et le Réseau National en Population et Développement (RNPD).*

### **3.9. En matière de «Population, Développement, Education, Technologie, Développement et Education »:**

- Le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP) a élaboré, en Juin 2007, une Stratégie nationale d'action relative à l'Education pour toutes et pour tous, en vue de la promotion de l'équité dans le développement, la protection de la petite enfance et la scolarisation universelle, vers 2015.
- L'UNICEF, en collaboration avec le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP), les institutions de la Société Civile, les Organisations Non Gouvernementales et Internationales, soutient le programme d'Education pour Toutes et pour Tous.

Les interventions de l'UNICEF, dans ce domaine, devraient contribuer à l'atteinte de certains OMD tels que la réduction de la pauvreté, l'éducation primaire universelle, l'équité du genre en matière d'éducation, la lutte contre le VIH / SIDA et la Protection de l'Environnement.

L'UNICEF soutient quatre (4) des cinq (5) principaux projets, dans le cadre de la Stratégie Nationale relative à l'Education pour Toutes et pour Tous: i) Promotion de l'équité dans la protection et le développement de l'enfant ii) Promotion de l'équité en termes d'accès à l'Education formelle et non formelle iii) Amélioration de la qualité de l'Enseignement iv) Amélioration de l'efficience et de l'efficacité du secteur de l'Education.

*L'OMD # 2 en rapport avec l'éducation primaire universelle évolue dans le sens positif, en Haïti. Le taux net de scolarisation au niveau primaire, était de 49% au dernier recensement de la population (2003) contre 43% en 1990. De nombreux efforts ont été entrepris, de la part du Gouvernement, des Organisations internationales et des Bailleurs de Fonds; mais le processus d'évolution se révèle jusqu'ici modéré vers l'éducation universelle, à l'horizon 2015.*

En termes de bases de données pour l'élaboration de politiques publiques, il convient de souligner:

- L'Enquête EMMUS IV de type DHS (2005-06) qui couvre, au niveau de tous les départements géographiques du pays, beaucoup d'aspects clés en relation avec la Démographie et la Santé.
- L'Observatoire National de la Pauvreté et l'Exclusion Sociale qui se propose de suivre, à travers tous les départements géographiques, les indicateurs de la Pauvreté et aussi les OMD.

### **3.10. En termes d'Actions clés Nationales, Internationales et Non Gouvernementales**

*Pour mobiliser des ressources et générer des capacités nationales en vue de la promotion, du suivi du Programme d'Action de la CIPD et de l'Analyse des questions de population en général », il convient de souligner :*

Le Centre en Population et Développement (CEPODE) de la Faculté des Sciences Humaines (Université d'État d'Haïti.). Ce programme, établi depuis 1999, contribue à renforcer les capacités

institutionnelles du pays en vue d'une meilleure gestion des questions de population et se justifie par la nécessité de disposer d'une masse critique de Spécialistes à même d'établir un diagnostic en matière de «Population-Développement» et d'orienter les politiques publiques.

Depuis sa création, le programme a formé au moins 150 Ressortissants dont beaucoup ont été réintégrés dans les institutions d'origine tant publiques que privées, pour favoriser des stratégies en matière de population. Parmi ces Ressortissants, certains ont été admis aux programmes de doctorat des universités de renom, à l'échelle internationale, telles que: Université Catholique de Louvain, Université de Montréal, Colegio de Mexico, Université de Puerto Rico.

Le programme a été élevé au niveau de la Maitrise en Population et Développement, en Mars 2009.

Le CEPODE fonctionne dans le cadre de la coopération entre le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) et l'Université d'État d'Haïti, par le canal de Faculté des Sciences Humaines qui coiffe le Centre en Population et Développement.

**Comme leçon:**

La nécessité d'établir un partenariat avec une université étrangère pour effectuer des échanges d'expériences du point de vue académique, homologuer le diplôme et réaliser des travaux conjoints de recherche.

**Le grand défi:**

Faire du CEPODE un centre de recherche totalement indépendant qui puisse assurer sa propre survie.

#### IV. SYNTHÈSE DES RESULTATS

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD et du suivi des OMD:

##### **A- Des progrès tangibles ont été identifiés en termes de:**

1. Intégration des aspects de population dans la stratégie de lutte contre la pauvreté. Un succès historique, de ce point de vue, qui ressort très nettement à travers le récent Document National pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSNCRP) incluant des thèmes tels que : Démographie et Pauvreté, Equité du Genre, Pauvreté et Urbanisation, Aménagement du Territoire, les Jeunes, le défi des OMD en Haïti (*un tableau établi par le Réseau National en Population et Développement sur l'état des OMD en 2007 et les perspectives vers l'horizon temporel 2015, a été repris intégralement*).
2. Equité du Genre avec les Réformes Administratives et légales relatives à la violence faite aux Femmes et l'amélioration de la Condition Féminine
3. Réduction de la mortalité infantile et juvénile, laquelle est passée de 117 à 86 pour mille, de 2000 à 2005-06
4. Parité des sexes dans l'enseignement primaire et secondaire
5. Réduction de la prévalence du VIH / SIDA, laquelle est passée de 3,1% à 2,2%, de 2003 à 2005-06
6. Collecte de données démographiques et sociales; suivi des OMDs à travers les enquêtes de type DHS et établissement d'un Observatoire en matière de Pauvreté et d'Exclusion Sociale (ONPES)
7. Diffusion de données de population, à l'échelle locale, et sensibilisation sur les aspects de population en relation avec le Développement et l'Environnement, avec le Réseau National en Population et Développement (RNPd)
8. Formation en matière de Population et Développement au CEPODE (Centre en Population et Développement / Faculté des Sciences Humaines / Université d'Etat d'Haïti), un programme existant depuis 1999 qui vient d'inaugurer une maîtrise en Population et Développement, au début de l'année 2009.
9. Attention aux Handicapés avec la création de la Secrétairerie d'Etat à l'intégration des Personnes Handicapées (SEIPH) en mai 2007 ainsi que la ratification de la Convention des Nations Unies relative aux Personnes Handicapées et du Protocole Facultatif y relatif (avril 2009). A noter aussi la ratification de la Convention Inter-Américaine pour l'Elimination de toutes les formes de discrimination contre les personnes handicapées (avril 2009).
- 10- Attention à la Jeunesse avec la création, en juin 2006, de l'actuel Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Action Civique qui a, entre autres fonctions, la formulation et la mise en oeuvre d'une

politique nationale en matière de jeunesse pour favoriser la formation professionnelle et l'emploi des Jeunes, leur éducation sexuelle, la prévention des grossesses précoces et des IST y inclus, dans ce dernier cas, le VIH/SIDA.

## **B. - Les principaux défis à l'horizon 2015.- Il convient de mentionner :**

1. Etablissement d'une instance chargée de la mise en œuvre, de l'évaluation et du suivi de la politique nationale de population, laquelle a été officiellement formulée par le gouvernement depuis Juillet de l'année 2000. Cette instance de coordination devrait être directement attachée à la Primature, en raison du caractère transversal de la politique de population. Il convient de noter la disparition de la Secrétairerie d'État à la Population et sa relégation au rang de fonctionne actuellement de manière léthargique.
2. Accès universel à la Santé de la Reproduction.- Les progrès, tels qu'illustrés à travers les indicateurs sont lents. Le taux d'utilisation de la contraception moderne est passé de 22 à 25% dans le cas des femmes en union, et de 15,4 à 17,5%, dans celui de l'ensemble des femmes (toutes unions confondues), de 2000 à 2005 (DHS III et IV). À ce rythme, l'objectif d'accès universel vers l'horizon 2015 ne saurait être atteint. Le taux de fécondité des adolescentes, de même que son poids dans la fécondité totale, est le plus faible à l'échelle régionale. Il est passé de 96% à 69%, de 1987 (EMMUS I) à 2005-2006 (EMMUS IV), **mais le rythme de baisse a été plus lent que dans le cas de la fécondité totale, laquelle est passée de 6,2 à 4 enfants par femme au cours de la même période, soit une diminution relative de 28% dans le premier cas contre 36% dans le second cas.** Il serait important de promouvoir l'intégration des notions d'éducation sexuelle et de santé reproductive dans le curriculum scolaire et intensifier les programmes d'Information, d'Education et de Communication adressés aux Jeunes pour opérer un changement de comportement en matière de Santé Reproductive.
3. Outre cela, le taux de mortalité maternelle demeure le plus élevé, à l'échelle des pays de l'Amérique latine et des Caraïbes : 630 pour 100,000 naissances vivantes (EMMUS IV, 2005-06). Des efforts sont en cours comme le programme SOG (Soins Obstétricaux gratuits) de l'OPS / OMS ; mais il convient d'adresser non seulement les barrières financières, mais aussi la dimension culturelle liée au fait que la plupart des femmes préfèrent avoir recours aux sages-femmes au moment de l'accouchement, pour cause d'affinité. Selon l'enquête de type DHS (EMMUS IV, 2005-06), un pourcentage de 74,5%, environ les trois quarts des femmes enceintes, accouchent en dehors des institutions sanitaires.
4. La prévalence du VIH/SIDA demeure également la plus élevée en Amérique latine et dans les Caraïbes, en dépit d'une baisse observée au cours des années récentes. Elle passe de 3,1% (Ministère de la Santé Publique et de la Population) à 2,2% (EMMUS IV), de 2001 à 2005-06
5. Urbanisation et Aménagement du territoire.- Au dernier recensement de 2003, le taux d'urbanisation était de 40% contre 25% en 1982. Au cours de la dernière période intercensitaire, la population urbaine a crû au rythme de 4,7% l'an et laissera le cap des 50% en l'an 2013. Le sous-ensemble urbain est hétérogène en Haïti et se caractérise par le phénomène de la macrocéphalie urbaine.

Le département de l'Ouest est le plus urbanisé du pays et le seul ayant un taux d'urbanisation supérieur à la moyenne nationale : 66,9% contre 40% au Recensement de 2003 tandis que tous les autres départements géographiques se situent en-deça de la moyenne nationale. Ceci s'explique du fait que le département de l'Ouest inclut l'Aire Métropolitaine de Port-au-Prince, la plus grande agglomération urbaine du pays qui, au Recensement de 2003, absorbait 23%, près d'un quart de la population totale du pays, 55%, plus de la moitié de l'ensemble de la population urbaine et 95%, la quasi-totalité de la population urbaine de l'Ouest.

Au dernier recensement de 2003, la densité démographique était de 12.000 habitants au km<sup>2</sup> dans l'Aire Métropolitaine de Port-au-Prince contre 19.000 en 1982. Cette forte concentration humaine est associée à l'extension de la périphérie, la prolifération des bidonvilles, l'occupation anarchique de l'espace physique, la vulnérabilité écologique liée à l'établissement de l'habitat urbain dans les zones à haut risque en regard des catastrophes naturelles.

Il s'avère nécessaire de concevoir et de mettre en œuvre une stratégie en matière d'Aménagement du Territoire qui puisse fixer les normes en termes d'urbanisme. De ce point de vue, de nombreux efforts sont en cours au sein du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe, tels que : l'avant projet de loi relatif à l'Aménagement du Territoire, le processus d'élaboration d'un Schéma National d'Aménagement du Territoire régional et la réactivation de la structure de l'aménagement du territoire au sein du Ministère pour établir un ensemble d'instruments dans le domaine.

6. Accès universel à l'éducation primaire. D'importants efforts ont été observés, mais le rythme d'évolution du taux net de scolarisation primaire demeure relativement lent pour espérer un succès complet vers l'horizon 2015.
7. La fuite des cerveaux qui rend fragile les institutions nationales tant publiques que privées et l'intégration de la diaspora dans la gestion des affaires du pays pour favoriser l'investissement et le démarrage économique et social en étroite relation avec la transition démographique.
8. Environnement, Changement climatique et Désastres Naturels.- En l'an 2008, le pays a connu quatre cyclones qui ont eu des dommages importants sur l'agriculture paysanne et l'environnement physique. Les conditions de vie se sont détériorées dans les campagnes et l'exode rural s'est intensifié. Cette année, plusieurs cyclones ont été également prévus. Dans un proche avenir, vers l'horizon 2015, la situation risque de s'aggraver si des dispositions concrètes ne sont pas adoptées pour mettre en harmonie, la population, à travers ses modèles de comportement et l'environnement. Il convient de promouvoir des actions concrètes telles que: i) Stratégies intégrées en matière de Population et Environnement ii) Mise en œuvre du Plan d'action relatif à l'environnement.
9. L'urbanisation rapide qui s'associe à la pauvreté urbaine, la vulnérabilité écologique et la problématique de l'Aménagement du territoire ainsi que les migrations internes découlant de fortes inégalités dans la distribution des infrastructures administratives, économiques et sociales à travers l'espace géographique ainsi que des Unités de production

10. Des travaux de recherche en matière de population intégrés à l'échelle régionale entre le CEPODE et des instances internationales pour la promotion de la recherche et le renforcement des capacités nationales
11. Diffusion de données de population au niveau local et intégration des aspects de population dans les plans de développement local. De ce point de vue, il serait important que le Réseau National en Population et Développement (RNPDP) conçoive un document de projet pour solliciter le financement, assurer la continuité des travaux antérieurement accomplis et satisfaire des requêtes émanant de nombreuses Associations de Maires du pays qui souhaitent très chaudement l'aide du RNPDP en vue de l'élaboration de ces plans, une fenêtre d'opportunité à saisir.
12. En matière de Formation, de Recherche et d'Etablissement de bases de données pour renforcer le suivi des indicateurs de la CIPD et des OMD, la stabilité de la Maitrise en Population et Développement, dans le cadre d'une coopération avec des Universités et des Centres de recherche étrangers.
13. Une Association entre le Gouvernement, la Société Civile et les Organisations Internationales sur la gestion de la question de population
14. L'implémentation de diverses politiques sectorielles formulées depuis la CIPD + 10, mais non réellement appliquées à date; par exemple, le document relatif à la politique migratoire (Office National de la Migration / ONM, mars 1995), le Plan d'Action de l'Environnement (Ministère de l'Environnement, MDE, 1996/1999).